



## Procès-verbal sommaire

### Séance du conseil municipal du 22 mai 2014

Sous la présidence de M. Jean-Paul MEYER, Maire,

#### Sont présents :

Mmes & MM. les adjoints : Lucien GASSER, Sandrine SCHMITT, Yves MAURER, Corinne STIMPFLING & Francis CARNET,

Mmes & MM. les conseillers municipaux : Jean-Marie HUEBER, Maryvonne THUET, Edith BIXEL, Alain MULLER, Maurice CARNOD, Gilberte BISCH, Martine LEFEBVRE, Aimée KOERBER, Christian HOLTZHEYER, Sébastien BURGOS, Olivier GLORIAN, Maryline BERTRAND, Audrey GOEPFERT, Sophie GRIENENBERGER, Johanna HEMMERLIN, Yolande WINTZERITH, Dominique ZIMMER, Philippe PETER & Fabien HENGY.

#### Absents excusés :

MM. les conseillers municipaux : Pierre STOFFELBACH et Christophe SCHLICHT.

Le Maire ouvre la séance à 19 h 00, et il est procédé à l'appel des membres présents qui sont au nombre de 24 puis de 25 à partir de 19 h 35.

Le quorum est en conséquence dépassé et le conseil municipal peut délibérer valablement.

---

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.

2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les procès-verbaux des séances des 10 et 24 avril 2014.

3. Le conseil municipal, par 22 voix pour (dont 2 procurations) et 4 voix contre, approuve l'échange sans soulte entre les terrains communaux (stade actuel) d'une superficie de 3,04 hectares et les terrains appartenant à M. Arnaud VLYM (ancienne friche France Portes) d'une superficie de 5,02 hectares afin d'y implanter une nouvelle plaine sportive ainsi qu'un équipement public, prend note du mandatement d'un notaire aux fins d'établir l'acte correspondant et du paiement de ses honoraires.

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme des activités des Mikados et fixe les grilles tarifaires des vacances d'été et des semaines de pré-rentree 2014 du CLSH de Blotzheim.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme des vacances d'été 2014, de la semaine « Raid Aventure » à Morzine et du mini-séjour de pré-rentree, fixe les grilles tarifaires des animations jeunesse pour l'été 2014.

6. Le conseil municipal, par 23 voix pour (dont 2 procurations) et 4 voix contre, donne un accord de principe pour la création d'un remembrement au lieudit « Klostermatten » conformément au plan présenté et pour la vente des terrains communaux représentant 2844 m<sup>2</sup> à la SARL FIMOB au prix de 51.192,- € à l'issue de la procédure de remembrement sachant que cette société s'engage, en contrepartie, à empierrer le chemin rural à ses frais ainsi qu'à payer les honoraires du géomètre et du notaire.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'octroi d'une subvention de 300,- € à l'association ornithologique des trois frontières ainsi qu'à la Guggamusik suite, respectivement, au service en salle et à l'animation effectués à l'occasion de la réception du Nouvel An du 12 janvier 2014.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'octroi d'une subvention à l'Association Sportive de Blotzheim à hauteur de 1.000,- € pour l'acquisition d'un matériel audio (micro + amplificateur/lecteur + haut-parleurs) qui sera placé au stade.

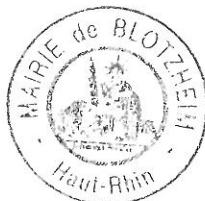
9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de dénommer l'allée privative menant aux propriétés de M. et Mme Jean-Louis EBY d'une part et Mme Hélène EBY d'autre part « rue Ferme du Liesbach » puis d'apposer le panneau correspondant et charge le Maire de notifier cette nouvelle dénomination aux organismes concernés.

10. Le conseil municipal prend note des actes de gestion effectués par le Maire dans le cadre des délégations lui ayant été conférées par la délibération N° 6 du 30 mars 2014.

11. Le conseil municipal prend note que le rapport d'activités 2013 de la Petite Camargue Alsacienne est consultable en mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux au public.

12. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,  
Jean-Paul MEYER

05 JUN 2014  
00092 MULHOUSE CEDEX